

Séance du 21 février 2022

Présents : M. J-M.DUPONT, Bourgmestre-Président ;
MM F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
Echevins ;
M. J. DONFUT, Président du CPAS ;
MM. G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE,
C. FONCK, ~~M. DISABATO~~, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE,
M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY,
M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN,
~~S. LELEUX~~, D. BUTERA, D. GROUSELLE, Conseillers Communaux ;
M. Ph. WILPUTTE, Directeur Général.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Il excuse l'absence de Madame Sandrine Leleux et de Monsieur Disabato.
Julie Dufrane rejoindra le Conseil avec un peu de retard.

Monsieur le Président aborde ensuite l'ordre du jour :

Augmentation de cadre en maternel et psychomotricité - Ecole de la Libération - au 24 janvier 2022

Sur base de la circulaire 8183 relative à l'organisation de l'enseignement maternel et primaire, une augmentation de cadre peut être prévue le 24 janvier 2022 soit le 11ème jour de classe après les vacances d'hiver.

Le comptage des élèves est effectué le vendredi 21 janvier 2022 à la dernière heure de cours.

Sont pris en compte les élèves régulièrement inscrits âgés d'au moins 2 ans et 6 mois qui ont fréquenté l'école ou l'implantation à comptage séparé en y étant présent pendant 8 ½ jours, répartis sur 8 journées de présence effective (une journée complète de fréquentation compte donc pour un seul ½ jour) entre le 23/11/2021 et le 21/01/2022, et pour autant que leur inscription soit toujours effective le jour de l'augmentation de cadre.

Mr Watelet Michaël, Directeur d'école au groupe scolaire de la Libération, informe le Pouvoir Organisateur qu'une ouverture de classe à 1/2 temps peut être prévue à l'école de la Libération, sur base des 46 élèves inscrits.

Le capital emplois généré à l'école de la Libération était au 1er octobre 2021 de 2 emplois 1/2 pour 40 élèves.

Considérant que chaque implantation maternelle bénéficie de 2 périodes de psychomotricité par emploi entier d'instituteur maternel, 2 périodes supplémentaires seront générées à la date du 24 janvier 2022.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,

J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE, C. FONCK, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, D. BUTERA, D. GROUSELLE

D E C I D E :

Article 1er :

Ratifier la délibération du Collège communal du 3 février 2022 relative à la décision d'ouvrir ½ emploi supplémentaire en maternelle et 2 périodes de psychomotricité à dater du 24 janvier 2022 à l'école de la Libération.

Article 2

Maintenir cet emploi jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours, date limite du subventionnement du département. Il ne pourra néanmoins donner lieu à une nomination à titre définitif ;

La délibération requise est adoptée.

Garderies dans l'Enseignement du libre – Subsidés non nominatifs de janvier à juin 2022

Les budgets, comptes et bilans des organismes subventionnés par la Commune doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communal afin de permettre le contrôle de l'utilisation des subsides octroyés ;

Le Conseil Communal en séance du 24 juin 2013 a décidé d'approuver la modification du mode de paiement des garderies du libre en octroyant un subside calculé selon les dispositions reprises au sein d'une convention d'octroi d'avantages sociaux ;

Le Collège Communal en séance du 6 mars 2014 a décidé d'arrêter le coût moyen d'une heure de garderie à 8.38€/heure indexé sur base duquel un avenant a été ajouté à la Convention d'octroi d'avantages sociaux – paiement des garderies- ;

Le Collège Communal en séance du 6 décembre 2018 a approuvé une nouvelle convention pour l'octroi d'avantages sociaux pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2024 ;

Le Conseil Communal en séance du 18 décembre 2018 a approuvé une nouvelle convention pour l'octroi d'avantages sociaux pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2024 ;

Sur base du coût moyen des garderies - diminué du subside non utilisé pour les garderies de septembre à décembre 2021 - les subsides des garderies du libre sont répartis comme suit, pour la période du 10 janvier 2022 au 30 juin 2022 :

- Ecole St Joseph de Frameries : 2 474.50 €
- Ecole Sacré-Cœur d'Eugies : 1 870.25 €
- Ecole libre mixte subventionnée de la Bouverie : 3 787.13€
- Ecole Ste Waudru de Frameries : 1 580.37 €

Les organismes repris ci-dessus, ne sont pas inscrits nominativement au budget de l'exercice.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE, C. FONCK,
F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA ,
A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, D. BUTERA,
D. GROUSELLE

D E C I D E :

Article unique :

D'approuver l'octroi des subventions sur l'article 722/44301« avantages sociaux et subsides pour l'enseignement du libre » pour la période du 10 janvier au 30 juin 2022, réparties comme suit :

- Ecole St Joseph Frameries : 2 474.50 €
- Ecole Sacré-Cœur d'Eugies : 1 870.25 €
- Ecole libre mixte subventionnée de la Bouverie : 3 787.13€
- Ecole Ste Waudru de Frameries : 1 580.37 €

La délibération requise est adoptée.

Approbation du rapport d'activité Ecopasseur 2021

En décembre 2011, le Gouvernement Wallon a décidé de mettre en place des écopasseurs au sein des communes et a sélectionné l'Administration Communale de FRAMERIES dans le cadre de ce projet.

Les missions des écopasseurs se répartissent dans trois cadres distincts : le Développement durable, l'Énergie et le Logement.

Les communes adhérentes se voient octroyer une subvention annuelle afin de couvrir les frais de fonctionnement.

La Région Wallonne demande à l'Administration Communale de fournir un rapport d'activités annuel détaillé.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE, C. FONCK,
F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA ,
A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, D. BUTERA,
D. GROUSELLE

D E C I D E :

Article Unique :

D'approuver le rapport d'activités annuel 2021 de l'écopasseur.

La délibération requise est adoptée.

Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité :
Rapport d'activités 2021 et demande de subvention - Présentation au Conseil communal

La Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.A.T.M.) a été renouvelée en 2019 par arrêté ministériel du 10/07/2019 approuvant le renouvellement de celle-ci. Depuis, la C.C.A.T.M. fonctionne donc entièrement sous le Code du Développement Territorial (CoDT).

L'article R.I.12-6 du Code du Développement Territorial (CoDT) prévoit l'octroi aux communes d'une subvention pour le fonctionnement de la Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.A.T.M.).

En application de l'article R.I.10.5 dudit CoDT, le nombre minimal de réunions annuelles est fixé à 8.

Onze séances au total ont réuni ces conditions durant l'année 2021.

Dès lors, sur base de ce nombre total de réunions, la Commune peut prétendre à la subvention pour un montant de 6.000 euros.

La demande de subvention doit être adressée à la Région wallonne, avant le 31 mars 2022.

Le rapport d'activités doit être approuvé par le Conseil communal.

Ce même rapport d'activités a été soumis à la C.C.A.T.M., pour prise de connaissance, lors de la séance du 1er février 2022.

Monsieur DESPRETZ réagit par rapport à un courrier envoyé concernant des rétrocessions. Une analyse avait été faite par rapport à cela mais les différents membres de la CCATM n'ont toujours pas été avertis de l'évolution de la situation. Il demande donc s'il serait-il possible d'envoyer un courrier aux membres afin de clarifier les choses ?

Monsieur le Bourgmestre demande au Directeur Général si cela ne pose pas de problème. Monsieur WILPUTTE répond que non. Monsieur le Bourgmestre dit que cela sera fait rapidement.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE, C. FONCK,
F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA ,
A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, D. BUTERA,
D. GROUSELLE

D E C I D E :

Article 1er :

De prendre acte du rapport d'activités 2021 de la C.C.A.T.M.

Article 2 :

D'envoyer la demande de subvention accompagnée de ses pièces justificatives à la Direction de l'Aménagement Local du Service Public de Wallonie.

La délibération requise est adoptée.

Gare de Frameries - Concession de 8 ans - Candidature de la Commune de Frameries

En ce début d'année 2022, la SNCB a lancé un appel dans le but de trouver un candidat-concessionnaire pour occuper les locaux de la gare de Frameries et ce, pour une durée de 8 ans.

Les offres devaient être remises au plus tard le 15 février 2022.

Au vu de cet agenda, le Collège Communal du 20 janvier 2022 a donc décidé de présenter la Commune de Frameries comme candidat-concessionnaire, au montant mensuel de 570 € TVAC, sous réserve de l'approbation du Conseil Communal.

En connaissance du fait que l'Administration Communale présenterait sa candidature assortie de cette réserve, la SNCB a prolongé la date de la remise des offres au 23 février 2022.

Madame FONCK intervient et aborde deux aspects qui lui semblent importants. Le premier, c'est que l'Administration postule pour être candidate et renouveler le contrat. La commune évoque toute une série d'activités d'intérêt général à finalité sociale, sociétale et environnementale. Elle souhaite avoir un topo des activités et de qui occupe et a occupé les différents espaces potentiels de la gare pendant ces dernières années ? Est-ce une occupation temps plein ? Reste-t-il des moments disponibles ? Est-ce fluctuant dans le temps ? Quelles sont les conditions pour ces occupations ?

Elle constate en effet que, régulièrement, les locaux ne sont pas occupés, et donc par rapport à cela il y a peut-être des possibilités pour que des groupes ou des demande complémentaires, associations notamment, puissent en profiter. Serait-il possible de faire le topo ?

Elle profite également du point pour que l'aspect de l'accueil dans la gare de manière conjointe soit examiné car il est fondamental de garder un lieu ouvert au public et plus particulièrement aux navetteurs durant l'hiver mais également lors des autres moments de l'année. Elle demande pourquoi ne pas profiter de cette discussion avec la SNCB dans le cadre de ce projet sur la concession pour avoir une approche y compris sur l'accueil des navetteurs car cela lui semble un point qui reste crucial, à la fois pour la réalité au quotidien mais aussi pour les enjeux, à court, à moyen et à long termes. Les conditions et les ralentissements entre Quévy et Mons sont connus ainsi que la difficulté pour avoir la jonction vers Bruxelles. On sait aussi que moins de navetteurs viennent parce que les conditions d'accueil quand ils se retrouvent sous la « drache » dehors, ce n'est pas l'idéal. Et donc, cela entraîne moins de navetteurs et, qui dit moins de navetteurs, dit moins d'entretien de la ligne et, qui dit moins d'entretien de la ligne, entraîne à un moment des vellétés de la SNCB qui veut se focaliser sur les grandes villes en oubliant les Communes de plus petite importance ou les bouts de ligne comme c'est le cas ici et c'est une difficulté. Madame FONCK demande donc s'il serait-il possible de globaliser l'approche et les discussions avec la SNCB ?

Monsieur le Bourgmestre rappelle que cette gare est mise en concession auprès de la Commune depuis plus de 10 ans maintenant. C'est toujours le Centre Culturel qui a la charge de cette occupation, pas financière mais la charge d'y associer et de permettre la mise à disposition à des acteurs du monde culturel local et essentiellement des acteurs du monde de la musique. Il s'agit d'un espace de répétition. Pour répondre plus précisément à la question de Madame Fonck, il dit qu'avec le COVID, là comme ailleurs, on ne sait plus très bien comment les choses fonctionnent. Peut-être que l'Echevine de la culture, voire la Présidente du Centre Culturel pourrait en dire un peu plus. Monsieur le Bourgmestre, quant à lui, n'a pas d'information concernant l'occupation actuelle des locaux.

Pour ce qui est de l'occupation, en ce qui concerne l'accueil des voyageurs, cela fait partie des conditions qui sont imposées par la SNCB. Il y a donc un espace d'accueil des voyageurs, un espace protégé et chaque jour ouvrable, tôt le matin, il y a un agent ALE qui est présent pour ouvrir, accueillir les voyageurs et fermer quand son service est terminé. Il est clair que cet accueil est important et aucune plainte n'a été reçue depuis très longtemps. Monsieur le Bourgmestre est certain que le service continue.

De manière plus générale, il a souvent été débattu lors du Conseil, le maintien de cette gare, et ce n'était pas le souhait de la SNCB, les discussions n'ont pas été faciles avec la SNCB. L'Administration s'est mobilisée pour conserver cette gare et s'est opposée à la fermeture voire, même, à la démolition, raison pour laquelle, depuis plus de 10 ans l'Administration a eu ce contrat. Cette gare est fondamentale, à la fois pour la Commune parce que conserver une gare, c'est un élément éminemment important pour l'attractivité d'une commune et aussi pour les nombreux navetteurs qui fréquentent encore cet arrêt important. Il demande si quelqu'un désire compléter.

Madame URBAIN ajoute que ce studio était fortement utilisé lorsqu'il y avait l'envol des cités chaque année et donc utilisé tout le temps. Depuis qu'il n'y a plus ce projet, l'utilisation est un peu moindre, mais il faut savoir qu'il y a toujours un musicien qui travaille là et qui occupe les locaux. Il est clair que depuis la pandémie, il n'y a plus eu d'activité extérieure à celle de ce musicien. Il n'y a pas eu non plus de demande de groupes alors que le centre culturel est aussi ouvert à cela. Il est clair que la crise sanitaire a mis la culture au ralenti. Ce studio est toujours à disposition. Avant la crise, quand les groupes demandaient pour disposer des locaux, cela a toujours été une réponse affirmative. C'est un endroit extrêmement intéressant. Il a été aménagé au top. Il y a encore quelques petits aménagements à faire, ainsi que des réfections pour qu'il soit encore plus amélioré. Il est fonctionnel et utilisé dans les possibilités du moment.

Madame DIEU ajoute quant à elle que dans le futur budget, il y aura un montant prévu pour rénover ce studio, notamment changer cette moquette qui fait défaut. Suite à une discussion avec le Directeur du Centre Culturel en se disant qu'il pourrait y avoir un peu plus de partenariats, du moins réactiver cela notamment au niveau scolaire où l'on voit souvent les enfants qui font des clips vidéo, de chant dans le

cadre des Saint-Nicolas ou autre. Donc peut-être tourner un peu plus vers les écoles et leur rappeler que cette opportunité est toujours ouverte, c'est l'objectif. Pour de plus amples informations, elle rappelle qu'il y a conseil d'administration ce jeudi et elle invite donc les représentants à poser les questions utiles lors de celui-ci.

Monsieur le Bourgmestre invite à porter le point à un prochain conseil d'administration du Centre Culturel de manière à pouvoir éclairer l'ensemble, à la fois, des administrateurs dont certains sont aussi conseillers communaux.

Monsieur le Bourgmestre donne la parole à Madame Fonck qui entend bien les réponses. Il y a, en effet, le conseil d'administration du Centre Culturel mais, dans le cas présent, il y a ici un point avec un budget, certes c'est 570 € par mois mais sur 10 ans, cela représente quand même un budget qui n'est pas négligeable et qui sera de plus de 50 000 €. Donc il est normal et sain que par rapport à ce type de convention, il y ait une forme d'évaluation de l'utilisation du bâtiment, des espaces au niveau de la gare. Et surtout qu'il y ait un certain nombre de questions qui puissent se poser sur la manière avec laquelle ils sont utilisés, puisqu'il y a ces espaces, il y a évidemment eu le COVID, elle entend bien, il y avait l'envol des cités qu'effectivement il n'y a plus, et il y a un musicien. Elle trouve qu'il est aussi logique dans le chef de la Commune de ne pas se limiter à un seul musicien par rapport à l'utilisation de cet espace et que l'on puisse ouvrir de manière plus large, comme les écoles ou un partenariat avec les Communes voisines dans le cadre d'autres activités, le tout est également de savoir si cela ne peut pas être un espace multi-activités et pas uniquement centré sur ce type d'activité. S'il y a l'espace et qu'il y a un budget, Madame FONCK pense qu'il faut faire vivre cet espace et avec un seul musicien, il est évident que le lieu n'est pas occupé de manière optimale. Ensuite, pour ce qui concerne l'espace voyageurs, elle trouve que l'espace horaire de l'accueil est assez réduit, la question se pose donc pour les navetteurs de pouvoir avoir un espace horaire plus large pour couvrir des réalités plurielles, elle pense à l'élargissement par rapport à la palette horaire du matin, la question mérite pour elle d'être posée pour éviter que des personnes partent plus loin ou fuient la gare et les trains et repartent en voiture. Les choses vont maintenant réévoluer avec du présentiel, il y aura moins de télétravail et donc il est important de s'assurer de pouvoir maximaliser l'image, l'accueil, la fonctionnalité et donc l'occupation de la gare et de ses lignes à moyen et à long termes.

Monsieur le Bourgmestre confirme que le Centre Culturel se replonge dans le problème et dit qu'il y aura une communication vers le Collège après la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE, C. FONCK,
F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA ,

A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, D. BUTERA,
D. GROUSELLE

D E C I D E :

Article Unique :

D'approuver le dossier de candidature de la Commune de Frameries pour le contrat de 8 ans relatif à l'exploitation des locaux de la Gare de Frameries, proposé par la SNCB, au montant mensuel de 570 € TVAC.

La délibération requise est adoptée.

**Désignation d'un auteur de projet pour les travaux des voiries communales -
Approbation des conditions et du mode de passation.**

Le Collège communal du 18 avril 2019 a désigné le bureau d'études HIT en qualité d'auteur de projet pour les travaux de voiries communales.

La convention d'honoraires a été signée le 18 avril 2019 et arrive à échéance le 17 avril 2022.

Il y a donc lieu de relancer un nouveau marché public de services pour une durée de 3 ans et pour une dépense estimée à 200.000 €.

Le cahier des charges N° 2022/016 relatif au marché "Désignation d'un auteur de projet pour les travaux des voiries communales" a été établi par le Service Technique communal des Travaux.

Il est proposé de passer le marché par procédure négociée directe avec publication préalable.

Monsieur DEBAISIEUX souhaite savoir quels sont les premiers droits de tirage et quels travaux de voiries sont concernés car il s'agit d'un marché de services qui va s'étendre sur plusieurs années, il demande quels sont les premiers projets ?

Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'il s'agit d'un marché qui ne concerne pas le PIC ni les travaux subsidiés mais qu'il s'agit d'un marché public de services.

200.000 € plus ou moins sont inscrits à chaque budget. Il passe la parole à Monsieur MALOU pour ce qui concerne les voiries.

Monsieur MALOU dit qu'il s'agit d'approuver une nouvelle convention sur 3 ans mais il signale qu'il ne connaît pas précisément les rues qui sont actuellement concernées. Il s'agit ici de la désignation d'un auteur de projet qui va faire une étude en fonction des moyens mis à disposition chaque année et des choix seront arrêtés. Il y a certaines voiries qui sont déjà arrêtées et qui seront bien entendu communiquées officiellement. Pour le reste, il y a une grille « critères » qui est établie par les services techniques et de laquelle ressortent les priorités.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,

J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE, C. FONCK, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, D. BUTERA, D. GROUSELLE

DECIDE :

Article 1er :

D'approuver le cahier des charges N° 2022/016 et le montant estimé du marché "Désignation d'un auteur de projet pour les travaux des voiries communales", établis par le Service Technique communal des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 165.289,26 € hors TVA ou 200.000,00 €, 21% TVA comprise.

Article 2:

De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.

Article 3:

De financer cette dépense par le crédit inscrit à l'article 42103/733-60 au service extraordinaire du budget communal de 2022 à hauteur de 200.000 €.

La délibération requise est adoptée.

RCA Frameries Développement - Plan d'entreprise 2022-2026

Les statuts de la Régie Communale Autonome Frameries Développement prévoient que son Conseil d'Administration établit et adopte chaque année un plan d'entreprise.

Celui-ci fixe les objectifs et la stratégie à court et moyen termes de la Régie.

En date du 22 décembre 2021, le Conseil d'Administration de la Régie Communale Autonome Frameries Développement a approuvé son plan d'entreprise 2022-2026. Il appartient maintenant au Conseil Communal de prendre connaissance et d'approuver ce document.

Monsieur BATTELLO donne les grandes lignes du budget 2022 et signale que tout se trouve dans les notes.

Monsieur MALOU prend la parole et remercie Monsieur le Président pour avoir exposé les grandes lignes des investissements que la RCA va mettre en place. Il remercie également le Conseil d'Administration de la RCA qui va soutenir la politique sportive de la Commune de manière importante et dont il y a déjà de beaux investissements prévus encore en cours dans cette mandature. Il remercie aussi les services communaux qui viendront soutenir la RCA dans son travail d'enclenchement de tous ces dossiers. Cette politique va améliorer encore mieux les infrastructures sportives de la Commune, ce qui était l'objectif premier de cette RCA.

Monsieur DEBAISIEUX dit que la RCA Frameries Développement existe depuis le mois d'octobre 2021, qu'elle prend ses marques et met en œuvre une série de

projets dans un esprit constructif. Au-delà des investissements qui sont prévus, la RCA a passé des conventions avec chaque club sportif qui occupe que ce soit le hall sportif Max Audain, le tennis, le RSB de Frameries, ce qui permet de faire les investissements tels qu'ils viennent d'être évoqués.

Monsieur le Bourgmestre confirme que c'est une bonne nouvelle de voir que la RCA prend son envol, c'est d'ailleurs pour cela qu'elle a été créée, pour faciliter notamment la gestion de la salle omnisport. La RCA est sur les rails pour les mois et les années qui viennent.

Monsieur BATTELLO ajoute qu'une nouvelle Directrice vient d'être engagée pour la RCA la semaine dernière et il voudrait remercier Monsieur Marc LENEL qui a fait un travail gigantesque pour la RCA et qui va se retirer sur la pointe des pieds mais qui sera toujours présent. Au nom du Conseil d'Administration, il souhaite vraiment le remercier pour tout le travail fourni. Il va être remplacé par une dame, qui, il espère, est très dynamique et qui connaît bien le travail des RCA en général.

Monsieur le Bourgmestre et l'ensemble du conseil s'associent pour saluer le travail gigantesque et dans des conditions complexes que Monsieur LENEL a fourni dans ce cadre. Aujourd'hui, il va pouvoir passer la main à quelqu'un qui travaillera à temps plein à ce niveau dans un proche avenir puisque la procédure d'engagement est en cours.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE, C. FONCK,
F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA ,
A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, D. BUTERA,
D. GROUSELLE

D E C I D E :

Article unique : D'approuver le plan d'entreprise 2022-2026 de la Régie Communale Autonome Frameries Développement.

La délibération requise est adoptée.

Acquisition Columbarium style carrousel cimetière La Bouverie - Recours à l'article L1311-5 du CDLD

Le choix du mode de sépulture actuel se porte depuis quelque temps vers la crémation suivie du placement des cendres en columbarium. Les cimetières sont tous équipés de columbarium. Toutefois, le cimetière de La Bouverie ne permet plus une extension dans sa configuration actuelle. Malgré la pose des 8 dernières cellules possibles sur les murs de columbariums existants en juillet, le service Etat Civil a procédé à l'enregistrement de 7 déclarations

de décès au cimetière concerné avec ce mode de sépulture. Vu l'augmentation aussi importante du nombre de crémations, une seule cellule reste disponible à la date du 10 décembre.

Le Collège a décidé de recourir à l'article L1311-5 du CDLD afin de faire l'acquisition d'un monument de columbariums de type carrousel et ce, pour répondre en urgence aux besoins des citoyens.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE, C. FONCK,
F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA ,
A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, D. BUTERA,
D. GROUSELLE

D E C I D E :

Article 1er :

D'approuver la décision du Collège, en séance du 16 décembre 2021, de recourir à l'article d'urgence afin de pourvoir aux dépenses liées à l'acquisition d'un columbarium de type carrousel au cimetière de La Bouverie.

La délibération requise est adoptée.

Madame Domenica BUTERA sort de séance.

Conversion du PAEDC en Masterplan

En 2016, la Commune de Frameries signe la Convention des Maires sur incitation de la Wallonie, porteuse du programme POLLEC (POLitique Locale Energie Climat).

Par cet engagement, la Commune décide de mettre en place les mesures nécessaires pour atteindre ou dépasser les objectifs assignés par l'Union Européenne pour la préservation du climat.

En 2017, un Plan d'Action pour l'Energie Durable et le Climat (PAEDC) est mis en place dans le cadre de l'appel à projets POLLEC2, comportant des actions concrètes à mener (environ 70 actions).

En 2019, le principe d'un Masterplan Transition Energétique est acté via le Programme Stratégique Transversal (O.O. 4.1), avec une remise à niveau envisagée du PAEDC par le biais de Wattelse, accompagnateur de la transition énergétique. La révision des objectifs (suivi, décompte, relance de la participation citoyenne) est envisagée. La crise de la Covid-19 bloque le processus, en particulier dans la phase de création des commissions/groupes de travail qui aurait nécessité des réunions/présentations en présentiel (Actions 241 à 249 du PST)

En 2021, la relance du projet de transition est actée après l'engagement d'une Conseillère en énergie et coordinatrice POLLEC via l'appel à projets POLLEC2020 volet RH. En parallèle, la Convention des Maires propose un nouvel engagement selon 3 piliers (mitigation, adaptation et sobriété énergétique) et 4 thématiques (engagement, implication, action, partage de connaissance). Les mesures d'hygiène liées à la Covid-19 ont été assouplies, adaptées et, moyennant adaptation des salles, il est possible de reprendre la création des commissions/groupes de travail. De plus,

la Région a mis à disposition un nouvel outil pour générer un document de type PAEDC mais disposant seulement de 30 actions.

Ce point est destiné à acter la conversion du PAEDC en Masterplan, ce qui implique plusieurs aspects :

- pour conserver les subsides accordés par la Région Wallonne dans la gestion du PAEDC/appeal à projet POLLEC2020 après modification des délais de présentation des créances, effectuer la mise à jour du PAEDC sur le site de la Convention des Maires et préparer les déclarations de créance accompagnées des justificatifs adéquats ;

- relancer la collaboration avec Wattelse :

- pour basculer l'organisation du PAEDC (comité de pilotage, premiers contacts avec citoyens pour les commissions) vers le Masterplan (organigramme du pilotage du Masterplan, charte de fonctionnement des commissions, document de mobilisation),
- pour chiffrer/objectiver les avancées effectuées entre 2017 et 2021 dans l'atteinte des objectifs et passer de 70 actions du PAEDC à 30 actions Masterplan (priorisation, rassemblement d'actions similaires avec des indicateurs différents...),
- pour définir si nécessaire de nouveaux objectifs suite aux propositions des commissions ou pour prendre en compte les nouveaux engagements de la Convention des Maires.

Monsieur DONFUT dit qu'il s'agit, en application du PST de convertir le PAEDC de la Commune en master plan. Une mise à jour de l'ensemble des actions du PAEDC doit être faite régulièrement, ce sera donc l'occasion de pouvoir le mettre à jour en même temps que le passage vers ce master plan et de pouvoir surtout, c'est un des grands axes à mettre en œuvre mais qui n'a pas eu lieu suite au COVID, de mettre en œuvre le volet de participation citoyenne. Aujourd'hui, la crise va pouvoir permettre de passer à une phase plus active. Il y a eu également l'engagement d'une conseillère en énergie. C'est l'occasion aujourd'hui au niveau du conseil communal d'acter officiellement le passage du PAEDC en master plan.

Madame FONCK a une question sur l'enjeu politique climatique et énergétique et donc sur tout ce qui concerne la rénovation sur le plan énergétique, y compris des bâtiments puisque l'énergie la moins chère quand on voit l'explosion des coûts actuellement, c'est à la fois celle qui n'est pas consommée ou celle qui sera consommée par tout ce qui est énergie renouvelable, dans ce cadre elle fait le lien entre ce dossier et les autres types de subventions et de subsides singulièrement pour les bâtiments qui existent en Wallonie. Par rapport à cela, elle souhaite savoir s'il y a de nouvelles demandes de subsides qui ont été introduites ou y a-t-il de nouveaux projets de demandes de subsides de rénovation en bâtiment sur le volet énergétique qui sont aujourd'hui en cours et n'y a-t-il pas au niveau de la Commune un topo de toutes les rénovations énergétiques à réaliser au niveau des différents bâtiments et avoir un plan stratégique qui soit pluriannuel s'il n'est pas possible de le faire en une seule fois et pour aller activer tous les subsides possibles et inimaginables aussi vite que possible.

Madame FONCK intervient sur le volet du POLLEC qui est un volet qui associe de manière importante les citoyens soit dans le sens d'un hypo construction, soit dans le sens de réunions régulières et d'une collaboration permanente, il s'agit de petits comités et la situation actuelle du Covid n'empêche en rien et donc Madame FONCK se permet d'insister sur l'importance de lancer, relancer toute la dynamique de participation citoyenne sur ces projets importants, elle espère donc que les choses projets seront lancés ou renforcés avec la perspective de sortie des périodes les plus difficiles de Covid.

Monsieur DONFUT répond à Madame FONCK que sur sa deuxième intervention, il ne peut que souscrire, c'est d'ailleurs la volonté du collège et de la majorité, un des grands changements du passage du PAEDC en master plan, c'est justement cette participation citoyenne mais il est parfois difficile de faire en sorte que les citoyens s'investissent pleinement et prennent à bras le corps avec les autorités communales la co-construction de ce master plan. Suite à la crise du covid il semblait difficile de lancer une dynamique qui allait être tout de suite cassée donc aujourd'hui, tout le monde espère que le pire est derrière et que cette dynamique pourra être lancée de manière plus sereine.

Par rapport à la première question de Madame FONCK, effectivement, il y a toute une série de plans qui sont en cours au niveau de l'Administration Communale, tout d'abord, les normes énergétiques évoluent et doivent être respectées à chaque rénovation de bâtiment. La Commune de Frameries s'inscrit dans cette démarche au travers de 2 plans, le plan Renowatt qui est un plan général et structurel pour lequel il y a eu des budgets inscrits dans le budget 2022 et ensuite il y a l'appel à projet du Ministre des Pouvoirs locaux pour la rénovation énergétique des bâtiments publics et les services sont en train d'examiner les différentes possibilités de s'y inscrire et il appartiendra au Collège et au Conseil de faire des choix par rapport à cela.

Monsieur le Bourgmestre confirme qu'il s'agit bien d'un dossier fondamental qui occupe une place de choix dans le PST et chacun pourra à son niveau s'impliquer dans la co-construction de cette politique.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE, C. FONCK,
F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA ,
A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN,
D. GROUSELLE

D E C I D E :

Article unique :

D'approuver les termes des nouveaux engagements de la Convention des Maires.

La délibération requise est adoptée.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Il s'agit de la séance du 24 janvier 2022. En application de l'Article L1122-16 du code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

Mesdames Julie DUFRANE et Domenica BUTERA entrent en séance.

DIVERS

- 1) Monsieur DESPRETZ souhaite revenir sur le point qui avait été abordé par Monsieur STIEVENART lors du dernier conseil, il n'est pas satisfait de la réponse donnée et pense que la première chose à faire, c'est qu'il faudrait sécuriser les lieux pour éviter toute chute de cycliste à cet endroit-là, ensuite il pense qu'il est important, vu la vitesse, de créer une réunion citoyenne afin que les ressentis soient expliqués, vu le nombre importants d'accidents ayant encore eu lieu l'année dernière à cet endroit.

Monsieur DRAUX apporte les éléments de réponse et dit que l'interpellation du citoyen à ce sujet fait suite à un échange de mail qu'il a eu avec lui. Il ajoute qu'il avait déjà demandé l'année dernière à Monsieur FOBELETS du SPW et si on lit la réponse du chef de district de Mons on peut voir qu'il a demandé la mise à jour du métré. Dans sa réponse, le Chef de District stipule encore que des solutions seront ensuite proposées à court, moyen et long termes, à savoir qu'il n'y a pas péril en la demeure et que les dégradations sont principalement situées dans le filet d'eau. Il attire de plus l'attention sur le fait que si l'Administration veut intervenir sur cette chaussée, elle doit justifier la nécessité de l'intervention, à défaut, cela resterait entièrement à charge de la Commune, voilà la réponse fournie après maintes et maintes interventions auprès d'eux. Il ajoute que si la commune va poser elle-même la signalisation et qu'il y a ensuite un accident, c'est la commune qui sera en défaut.

Monsieur DRAUX ajoute donc qu'il va interpellier à nouveau et signaler qu'il y a encore eu des interventions au niveau du conseil, que tout le monde en a marre et qu'il faut trouver des solutions, à part cela, il ne voit pas ce qui peut être fait en plus. Monsieur le Directeur Technique est également encore intervenu début de cette année. Maintenant si le Bourgmestre prend la responsabilité de faire autre chose, il faut prendre un avis juridique afin de savoir à qui incomberait la responsabilité en cas d'accident. Monsieur DRAUX demande d'attendre encore un peu pour voir quelles seront les décisions à court terme.

Monsieur DESPRETZ dit que rien ne dit dans le courrier qu'ils sont contre de protéger la zone. Il demande donc que l'on insiste pour baliser l'endroit.

Monsieur DRAUX lui répond que Madame van HOUT, dans le courrier qu'elle a signé lorsqu'elle faisait fonction de Bourgmestre, avait demandé que l'endroit soit sécurisé.

Il demande d'attendre le métré mais ajoute qu'il a lu dans la presse qu'au niveau de tous les investissements du SPW en matière de sécurité routière, rien n'était prévu à Frameries avant 2025.

Monsieur le Bourgmestre ajoute qu'il s'agit du plan infrastructure du SPW, à côté de cela, il y a aussi les budgets ordinaires du SPW avec lesquels ils pourraient effectuer ce type d'intervention. Une réunion sera convoquée en présentiel afin de refaire un topo sur les dossiers de Frameries dont celui-là mais il dit que les réponses obtenues jusqu'à présent ne sont pas du tout satisfaisantes.

Monsieur STIEVENART dit que quand il est intervenu, c'était à titre préventif. Il souhaite qu'il soit exigé du SPW de reboucher les trous qui sont dangereux pour les cyclistes, c'est le plus important dans un premier temps, il ne demande pas la réfection totale du filet d'eau. Il en va de la responsabilité du Bourgmestre.

Monsieur le Bourgmestre lui confirme que le courrier a bien été rédigé dans ce sens-là.

Monsieur DESPRETZ demande si la réunion citoyenne avec les riverains de la RN 544 est envisageable.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que tout est envisageable mais qu'il faut d'abord attendre la réponse du SPW.

- 2) Madame FONCK souhaite anticiper par rapport aux vacances scolaires de juillet – août car par rapport au Covid, cela fait deux ans que les enfants ont une scolarité chahutée. Les Directions et les enseignants ont certes gérés au mieux mais lorsque l'on regarde les résultats, il peut être constaté un retard dans l'avancée scolaire pour bon nombre d'élèves. Certains ont plus facile que d'autres mais ce n'est pas la réalité pour tous et certains enfants sont dans des situations beaucoup plus difficiles. Il y a des possibilités qui en 2021, pour Frameries, n'ont pas été utilisées, c'est d'avoir un soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la mise en place de remédiation pendant l'été, ce qui permettrait que des enfants avec des parcours scolaires plus difficiles puissent bénéficier, d'activités, de soutien ou de remédiation. Par rapport à cela, il y a un soutien budgétaire possible qui existait déjà en 2021, et que très peu de communes avaient déployé et qui permettrait d'apporter une plus-value majeure dans la scolarité. Elle intervient donc maintenant car il s'agit d'un enjeu majeur à examiner avec les directions et les enseignants, tous réseaux confondus. Madame FONCK souhaite savoir si ce point a déjà pu être examiné par le Collège, si ce n'est pas le cas, elle souhaite que le Collège puisse se pencher sur la question.

Monsieur le Bourgmestre souhaite s'exprimer au nom de l'enseignement communal. Le soutien permanent et structurel à l'ensemble des élèves, c'est au cœur du projet pédagogique communal. Il y a une situation exceptionnelle qui est née suite à la pandémie et tout ce qu'elle a pu entraîner en terme de difficulté d'apprentissage et donc au quotidien, les directions et les enseignants mettent en place des stratégies de compensation au bénéfice des enfants. La pédagogie différenciée est aussi un

autre projet pédagogique communal et est aussi au cœur de l'approche des choses. Pour ce qui concerne tout particulièrement cette circulaire, Monsieur le Bourgmestre avoue qu'il n'en a pas connaissance.

Madame FONCK lui dit qu'elle n'est pas sûre qu'il s'agisse d'une circulaire.

Monsieur le Bourgmestre passe la parole à Madame van HOUT qui confirme également n'avoir jamais entendu parler de cette information. Elle est donc rassurée qu'il ne s'agisse pas d'une circulaire car ces dernières sont toutes épluchées, elle va donc s'enquérir de demander au service de voir sous quelle forme d'information, cela était censé parvenir. Mais elle admet que la fermeture des écoles a effectivement creusé un écart entre les enfants, constat qui a été fait au niveau de l'ensemble des équipes pédagogiques et qui nécessite vraiment un travail de remédiation au quotidien.

Ce qui a été mis en œuvre par contre c'est que, généralement, de manière trimestrielle, la Fédération Wallonie Bruxelles octroie des périodes Covid qui sont des périodes complémentaires qui peuvent être attribuées à la médiation et qui permettent d'engager des enseignants supplémentaires et donc d'aider à ce travail de remise à niveau des enfants qui ont eu davantage de difficultés en permettant par moment de scinder les classes sur des sujets particuliers. Jusqu'à présent elles ont été renouvelées et Madame van HOUT espère qu'après Pâques, il y ait encore quelques périodes pour terminer l'année car c'est quelque chose qui aide au quotidien dans le travail sur le terrain. L'essentiel du travail doit se faire au sein des écoles. Elle va se renseigner pour voir s'il est possible de mettre quelque chose en place durant les vacances scolaires mais elle imagine que dans ces cas-là comme l'obligation scolaire est suspendue, cela ne peut fonctionner que de manière volontaire. S'il y a moyen de mettre quelque chose en place, pourquoi pas mais elle craint que là aussi, les problèmes d'écarts et d'inégalités ne soient à nouveau présents car c'est peut-être et malheureusement les enfants qui en ont le plus besoin qui ne seront pas inscrits à ces périodes de remédiation. S'il y a des aides et subsides qui sont mis à disposition, ils sont donnés au Pouvoir Organisateur et ces aides sont prises. Mais il n'est pas possible de prendre les aides qui sont données au Pouvoir Organisateur du Libre. C'est donc à chaque pouvoir organisateur à saisir les subsides, de les utiliser et de les mettre en œuvre ou pas.

Madame FONCK ajoute que la remédiation en continu fait partie intégrante de l'approche pédagogique et cela va être maintenu mais, il s'agit d'une situation exceptionnelle de 2 années successives donc elle craint qu'à la fin de l'année, il y ait des enfants qui soient en décrochage scolaire. Elle insiste donc sur ce projet qui s'appelle « plaisir d'apprendre », qui n'est pas un programme qui s'adresse aux PO mais aux communes avec un budget mis à disposition. Il s'agit d'un enjeu majeur pour les enfants et préparer ainsi l'année scolaire qui arrive. Les enseignants ne peuvent rattraper tout le retard de 2 ans. Il faut avoir une approche sociale attentive et des projets porteurs peuvent être assumés par rapport à des enfants en plus grande difficulté. Il faut motiver ces enfants et examiner ce programme important et intéressant à mettre en place pour l'ensemble des enfants de l'entité et pas seulement pour les enfants de tel ou tel PO.

Madame van HOUT lui répond qu'il s'agit d'un programme qui ne concerne que les secondaires et qui donc ne s'adresserait qu'aux 6èmes primaires, elle pense donc que c'est pour cela qu'elle n'en a pas eu connaissance. Elle va néanmoins l'examiner et voir s'il y a possibilité de faire quelque chose.

Madame FONCK ajoute que les 6èmes primaires c'est important car c'est le basculement après dans l'enseignement secondaire. Il y a donc peut-être des enfants qui en fin de 6^{ème} pourraient suivre ce programme pour repartir sur des meilleures bases. Elle souhaite donc avoir un petit retour.

Madame van HOUT dit que ce programme s'adresse aux 6^{èmes} primaires sortants et que donc qui possèdent déjà leur CEB ou pas et donc c'est un peu compliqué de mettre des choses en place à ce niveau-là.

Monsieur le Bourgmestre ajoute que Frameries est une des rares communes à avoir engagé sur fonds propres un conseiller pédagogique, c'est un effort financier pour la commune, et dont la mission est, en lien direct avec les enseignants et les Directions d'Ecoles, d'améliorer la qualité de l'enseignement avec une attention toute particulière aux élèves en plus grande difficulté, c'est un élément permanent et structurant, il y a ici une situation exceptionnelle liée à la pandémie. Il va creuser ce dispositif et reviendra avec une information sur le sujet.

Par le Conseil :
Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

Ph. WILPUTTE.

JM. DUPONT.